



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Jeudi 21 Mars 2024**

(en visioconférence et en présentiel)

Président :	M. Michel NAGEOTTE
Présents :	MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER - Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY
Excusés :	M. Nicolas VUILLEMIN
Assistent :	Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DES DEUX DERNIERES JOURNEES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 - CHAMPIONNATS

Match n° 25929183 R3 groupe C : SENNECEY LE GRAND - MEURSAULT du 17 mars 2024

La commission prend connaissance de l'arrêt de la rencontre car le club de Sennecey le Grand ne compte plus que 5 joueurs.

Elle déclare le club de Sennecey le Grand perdant par pénalité sur le score de 3 à 0.

Match n° 25915147 : R1 Herbelin groupe A : QUETIGNY – AJ AUXERRE 3 du 6 avril 2024

La commission prend connaissance de l'organisation de la Finale Départementale U13 Pitch le 6 avril et programme la rencontre le dimanche 7 avril 2024 à 15h00 au stade des Cèdres 1 à Quetigny.

Match n° 26171680 : R1 Herbelin groupe B : JURA LACS – USC DIJON du 24 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 23 mars 2024 à 16h30 au stade municipal 1 à Orgelet.

Match n° 25931351 : R3 groupe E : VAL DE LOUE – SAONE MAMIROLLE du 31 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 30 mars 2024 à 16h30 au stade municipal 1 à Quingey.

1.2 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Match n° 28047150 : Coupe Bourgogne-Franche-Comté : ST MARCEL – LA CHAPELLE DE GUINCHAY du 31 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 30 mars 2024 à 15h00 à la Plaine de Jeux n° 1 à St Marcel.

La commission programme la rencontre des 1/8èmes de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté le LUNDI 1^{er} AVRIL à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

- 28047155 : FC SOCHAUX MONTBELIARD 2 (N3) – BELFORT SUD (R1 Herbelin)

JEUNES

1.3- CHAMPIONNAT

Match n°27953148 U18 Intersecteurs groupe C : NOIDANAIS – LEVIER du 16 Mars 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de LEVIER.

La commission donne match perdu au club de LEVIER (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de NOIDANAIS (3pts ; 3 buts).

Amende : 100 Euros pour forfait déclaré

Match n° 26311603 : U18R1 Laser Game Evolution : RACING BESANCON – ASM BELFORT du 3 mars 2024

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 14 mars 2024.

La commission donne match perdu par pénalité au club de l'ASM BELFORT (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club RACING BESANCON (3 pts ; 3 buts).

Match n° 26311613 : U18R1 Laser Game Evolution : GUEUGNON – PONTARLIER

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour programmer la rencontre le mercredi 17 avril 2024 à 15h00 au stade du Vieux Fresne 1 à Gueugnon.

Match n° 26311586 : U18R1 Laser Game Evolution : VESOUL – STADE AUXERRE

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour programmer la rencontre le mercredi 17 avril 2024 à 15h00 au stade René Hologne 1 à Vesoul.

Match n° 27964644 : U15 Intersecteurs groupe B : CHAMPAGNOLE – ST MARCEL du 6 avril 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 6 avril 2024 à 15h00 à la Plaine de Jeux 1 à St Marcel.

Le match retour du 25 mai 2024 se déroulera à Champagnole.

Match n° 27966884 : U13 Intersecteurs groupe E : NOIDANAIS – VALDAHON VERCEL du 18 mai 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser et avancer la rencontre le samedi 23 mars 2024 à 10h30 au stade de la Combe Bourdon 2 à Valdahon.

1.4- COUPES JEUNES CREDIT AGRICOLE

Match n° 28047442 : 1/8ème de finale Coupe U18 Crédit Agricole : FONTAINE LES DIJON – SENS du 31 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 30 mars 2024 à 15h00 au stade Michel Ratel 2 à Fontaine les Dijon.

Match n° 27467596 : 1/4 de finale Coupe U16 Crédit Agricole : PONTARLIER – VESOUL du 31 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 30 mars 2024 à 14h00 au stade André Hammerli à Pontarlier.

1.5 – REPORTS

[La commission décide de reporter les rencontres suivantes au SAMEDI 27 AVRIL 2024 à 15h00 :](#)

U15 Intersecteurs groupe C :

- 27964718 : EXINCOURT 2 - NOIDANAIS

2- FEMININE

SENIORS

2.1 – REGIONAL 1 F

Match n° 25920689 : Régional 1 F : IS SELONGEY – US BLANZY FEMININE du 30 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le Vendredi 29 mars 2024 à 21h00 au stade du Réveil à Is sur Tille.

2.2 – REGIONAL 2 F

La commission **rappelle les dates de report pour les matchs en retard concernant le championnat de Régional 2F :**

- Match n° 27718702 : GJ/GSF DE L'ARCHE - BESANCON FOOTBALL – le 30/03/2024
- Match n°27718704 : DANNEMARIE - GJ/GSF VAL DE CERISE – le 30/03/2024

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au DIMANCHE 07 AVRIL 2024 à 15h00 Régional 2 F : Poule Promotion B

- 27718708 : GJ/GSF DE L'ARCHE – CHEVREMONT

JEUNES

2.3 – U18F R1

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au LUNDI 1^{er} AVRIL 2024 à 15h00 U18F R1 : Poule Promotion

- 27492131 : MONTCHANIN ODRA – LONGVIC ALC

U18F R1 : Poule Elite

- 27492086 : FC SOCHAUX MONTBELIARD - ASPTT DIJON

2.4 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE CREDIT AGRICOLE U18F

Match n° 27779497 : Coupe BFC U18F : ¼ de finale : JURA STAD'FC – RACING BESANCON du 30 Mars 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de JURA STAD'FC.

La commission donne match perdu au club de JURA STAD'FC (0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de RACING BESANCON (3 buts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

3- FUTSAL

3.1 – REGIONAL 1 FUTSAL

La commission valide l'inversion des rencontres (aller et retour) de Régional 1 Futsal Promotion poule A entre les clubs de US JOIGNY et ENT. NORD YONNE.

Ainsi les rencontres deviennent :

- **Journée 3 : JOIGNY – ENT. NORD YONNE : Jeudi 04 Avril 2024** – coup d'envoi 21h00 – Gymnase Louis Davier à Joigny
- **Journée 5 : ENT. NORD YONNE – JOIGNY : Lundi 08 Avril 2024** – coup d'envoi 21h00 – Complexe Sportif à Pont sur Yonne

Match n°27895429 : Régional 1 Futsal : Poule Elite : BESANCON ACADEMIE FUTSAL – DIJON METROPOLE FUTSAL du 30 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la programmation donnée par la Ville de Besançon. Cette dernière se déroule au Gymnase UFR STAPS de Besançon à 20h00 le samedi 06 avril 2024.

La commission prend connaissance et informe les deux clubs que compte tenu de la capacité d'accueil de la salle communiquée par le service des sports de la Ville de Besançon, le match se déroulera sans public.

4- FONCTIONNEMENT

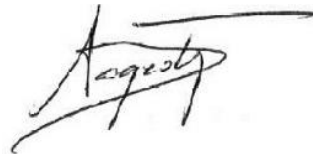
Absence de constat d'échec :

FONTAINE D'OUCHÉ : amende de 30 Euros (U13IS groupe B match n° 27965729)

Transmission tardive :

GRAND BESANCON : amende de 20 Euros (U15R1 Promotion groupe B n° 27784964)

Le Président Commission Régionale Sportive

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nageotte', with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et 3de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football